

LUNDI 12 AOÛT 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller

Sont absents : Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller et Madame Cynthia St-Pierre, conseillère.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présent Monsieur Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8989-0824

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : *16.1 Départ de Madame Cathy Giguère du Service d'animation* *16.2 Appuie à la FQM* et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8990-0824

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensé de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Frédéric Champagne, appuyée par la conseillère Alexandra Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juillet 2024 tels que déposés au montant total de 238 063.18\$

8991-0824

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8992-0824

ADOPTÉE

Autorisation de décaissement n°6 final – phase 1 – Harca Excavation Inc

8993-0824

ATTENDU la résolution #8689-0323 octroyant le contrat à la compagnie *Harca Excavation Inc.* pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et voirie;

ATTENDU la réception du décompte final n°6 d'un montant de 53, 561.56 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du 18 juillet 2024 de monsieur François Gingras, ingénieur de la firme Services EXP Inc, de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Frédéric Champagne appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement **D'AUTORISER** le paiement de la somme 53, 561.56 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Harca Excavation inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 193-1121 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 9 décembre 2021.

ADOPTÉE

Paiement comptant Phase 1 – Autorisation de remboursement du trop-perçu.

8994-0824

CONSIDÉRANT la reddition de compte du surveillant des travaux (EXP) concernant les travaux réalisés phase 1;

CONSIDÉRANT une diminution des quantités de matériel prévu, le montant de l'emprunt est diminué de 166 512 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de paiement comptant déjà transmis aux propriétaires d'immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation;

CONSIDÉRANT que le montant chargé par unité de 3 970 \$ est maintenant réduit à 2 878 \$;

CONSIDÉRANT que sept (7) propriétaires avaient déjà versé le montant de 3 970 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'autoriser le remboursement de 1 092 \$ aux sept (7) propriétaires ayant déjà payé la somme de 3 970 \$.

ADOPTÉE

Contrat de resurfaçage d'asphalte

8995-0824

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offre public effectué le 20 juin 2024 sur le site SEAO (service électronique d'appel d'offres) pour les travaux de pavage, la municipalité a reçu les offres suivantes :

| Nom des soumissionnaires | Option 1 300 000\$ Quantité | Prix M.L. | Option 2 350 000\$ Quantité | Prix M.L. | Option 3 400 000\$ Quantité | Prix M.L. |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
| Pavage Centre-Sud du Québec Inc. | 2 746.592 | 95\$ | 3 204.358 | 95\$ | 3 662.123 | 95\$ |
| Construction et Pavage Boisvert Inc. | 2 198. 199 | 118.70\$ | 2 564.566 | 118.70\$ | 2 930.933 | 118.70\$ |
| Pavage Veilleux (1990) Inc. | 2 210.90 | 118.05\$ | 3 647.07 | 115\$ | 3 099.34 | 112.25\$ |
| Construction et Pavage Portneuf Inc. | 2 529.009 | 103.18\$ | 2949.0813 | 103.22\$ | 3 389.8638 | 102.63\$ |
| Groupe Colas Québec Inc. | 2 598.09 | 100.43\$ | 3 031.04 | 100.43\$ | 3 464.121 | 100.43\$ |

ATTENDU que la soumission la plus avantageuse provenant de « Pavage Centre Sud du Qc Inc. » s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité que le directeur général soit autorisé à octroyer au plus bas soumissionnaire, soit « Pavage Centre-Sud du Québec Inc. », le contrat selon l'option 3 pour les travaux d'asphaltage pour une quantité de 3 662.123 mètres linéaires à 95 \$ /ml.

ADOPTÉE

Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2024-2025

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de sel et de sable et la municipalité a reçu les prix suivants :

8996-0824

| | |
|------------------|--------------|
| Sel Warwick Inc. | 88.85 \$/T.M |
| Sel Frigon | 93.97 \$/T.M |

Sable avec 5% de sel

| | |
|------------------------|---------------|
| La Sablière de Warwick | 29.40 \$/T.M. |
|------------------------|---------------|

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d'octroyer le contrat de sel au plus bas soumissionnaire, soit à Sel Warwick Inc. pour un montant de 88.85\$/T.M et pour l'achat de sable à La Sablière de Warwick au coût de 29.40 \$/T.M.

ADOPTÉE

Autorisation – Inscription au colloque de zone de l'ADMQ – 17 octobre 2024.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'autoriser l'inscription soit du directeur général ou de la greffière-trésorière, au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec à Bécancour le 17 octobre 2024 au montant de 143.72\$ taxes incluses.

8997-0824

ADOPTÉE

Modification au contrat de travail de M. Marcel Pratte.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d'autoriser le directeur général à modifier le contrat de travail de Monsieur Marcel Pratte, responsable des analyses et des traitements d'eau potable.

8998-0824

ADOPTÉE

Départ de la coordonnatrice du Service d'animation.

CONSIDÉRANT que Madame Cathy Giguère coordonnatrice du Service d'animation a informé la Municipalité ce 12 août 2024, de son intention de quitter son poste le 23 août 2024.

8999-0824

CONSIDÉRANT que le poste sera affiché et publié sur les réseaux sociaux;
Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche du personnel nécessaire pour le maintien du service municipale d'animation qui débutera le 21 août 2024.

ADOPTÉE

Demande d'appui de la FQM – Nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec.

CONSIDÉRANT la signature du 13 décembre 2023 de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* ; 9000-0824

CONSIDÉRANT que dans cette déclaration, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales, avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ;

CONSIDÉRANT que selon les informations transmises par notre Fédération, les négociations se heurtent présentement sur le partage des montants entre les grands centres et les régions;

CONSIDÉRANT la progression des montants à transférer qui passera de 67M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028;

CONSIDÉRANT que la FQM réclame que 10% de ces montants ne soit pas partagé seulement par habitant;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis une lettre en ce sens à la ministre des Affaires municipales le 17 juin 2024;

CONSIDÉRANT l'importance d'adopter une formule équitable qui fasse en sorte que toutes les régions reçoivent des sommes suffisantes pour leur permettre de faire face aux défis de notre époque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Rosaire appui la Fédération québécoise des municipalités dans ces démarches.

QU'une lettre soit transmise à Monsieur Éric Lefebvre, député d'Arthabaska et en copie conforme à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

Levée de la séance.

Le conseiller Éric Bergeron propose, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne de lever la séance à 19h36. 9001-0824

ADOPTÉE

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière